



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon  
Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 juin 2015

### **Prévention des pratiques illégales de type UBERPOP dans le cadre du CODAF**

Une action nationale de lutte contre les pratiques illégales liées au logiciel du type UBERPOP est lancée dans le cadre du Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).

Le CODAF, structure présidée conjointement par le Préfet et les Procureurs de la République, assure la coordination des différents acteurs engagés dans la lutte contre la fraude : Police, Gendarmerie, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE), URSSAF, services fiscaux, Pôle Emploi, Mutualité sociale agricole (MSA), CPAM, CAF... .

C'est dans ce cadre que des contrôles sont mis en place en Vendée afin de prévenir les pratiques illégales de type UBERPOP ainsi que le non respect des règles applicables en matière de transports public particulier de personnes. Les services sont donc mobilisés pour organiser ces contrôles dans l'ensemble du département et instruire sous l'autorité des Parquets, les procédures établies en cas de constat d'infraction.

Ces dispositions feront l'objet d'une vigilance particulière pendant la saison estivale.

